

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 5193 21  
Email: [oau-ews@telecom.net.et](mailto:oau-ews@telecom.net.et)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

CINQUIEME SESSION

13 AVRIL 2004

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/3(V)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION

SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR  
LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE**

Deleted: ¶

**I. INTRODUCTION**

Deleted: ¶

1. Le présent rapport fait le point de la situation en Côte d'Ivoire depuis la dernière session du Conseil exécutif, en mars 2004.

**II. DEVELOPPEMENTS POLITIQUES**

2. Au cours de la période sous examen, la situation en Côte d'Ivoire a connu de nombreux développements. Il convient, en particulier, de mentionner la laborieuse cohabitation entre les forces politiques ivoiriennes, les événements des 25, 26 et 27 mars 2004 et le début du déploiement de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

3. Nombre de développements intervenus récemment témoignent des difficultés grandissantes rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis de janvier 2003. A cet égard, il convient de rappeler qu'à la suite de la suspension, le 22 septembre 2003, par les Forces nouvelles, de leur participation au Conseil de gouvernement, au Conseil des ministres, au programme national de désarmement et au Comité de réunification, la communauté internationale n'avait ménagé aucun effort pour débloquer la situation.

4. De fait, les acteurs politiques ivoiriens avaient pris des mesures d'apaisement qui avaient contribué à l'évolution positive de la situation. L'on mentionnera la déclaration du Président Laurent Gbagbo faite à Yamoussoukro, le 4 décembre 2003, dans laquelle il a, pour la première fois, exprimé sa volonté d'appliquer intégralement les accords de Paris ; la libération, le 7 décembre, par les Forces nouvelles, d'une quarantaine de soldats loyalistes, parmi ceux qu'elles détenaient dans le Nord du pays depuis l'éclatement de la crise ; la signature, le 12 décembre, par le Président Gbagbo, du décret relatif à la délégation de pouvoirs au Premier Ministre, en vertu de l'article 53 de la Constitution ivoirienne, l'autorisant, par la même occasion, à appliquer les dispositions du programme de Paris jusqu'aux échéances électorales de 2005 ; la rencontre à Abidjan, le 16 décembre, entre le Président Gbagbo, des officiers des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des Forces nouvelles, pour

discuter des modalités d'une prochaine visite à Bouaké, ainsi que l'examen par le Conseil des ministres du projet de loi sur le régime foncier, la nationalité et les critères d'éligibilité à la présidence, lors des réunions tenues les 18 et 22 décembre 2003.

5. Par la suite, la 27<sup>ème</sup> session de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Accra, le 19 décembre 2003, a lancé un appel aux Forces nouvelles pour qu'elles reprennent leur place au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. J'ai pris part à ce sommet ; à cette occasion, j'ai eu des consultations sur l'évolution du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire.

6. Toutes les conditions étaient dès lors réunies pour permettre le retour, le 6 janvier 2004, des ministres des Forces nouvelles dans le processus de réconciliation nationale. A cette occasion, j'ai, dans un communiqué, salué l'engagement des parties ivoiriennes à appliquer l'Accord de Marcoussis, et je me suis félicité de la volonté exprimée par le chef de l'Etat ivoirien, ainsi que des mesures concrètes prises dans ce sens.

7. C'est dans ce contexte que le Président Gbagbo a effectué une visite en France, le 3 février 2004. Cette visite a permis de relancer les relations entre les deux pays et a contribué à faire avancer le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire. Il convient de rappeler que la France dispose d'une force d'environ 4000 hommes en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Opération Licorne.

8. Le 27 février 2004, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1528, créant l'ONUCI pour une durée de 12 mois, à compter du 4 avril 2004. L'adoption de cette résolution a conforté l'évolution positive enregistrée jusqu'alors dans le processus de paix.

9. Le différend qui a opposé, par la suite, le chef de l'Etat au PDCI-RDA a suscité un regain de tension. En signe de protestation contre le refus du chef de l'Etat de nommer un membre issu de ses rangs à la direction du port autonome d'Abidjan, qui relève du Ministère des Infrastructures économiques, département qui lui a été attribué, le PDCI-RDA a suspendu, le 5 mars 2004, la participation de ses sept ministres au gouvernement. Dans une déclaration conjointe datée du 7 mars, six partis politiques et mouvements signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis ont apporté leur soutien à la décision du PDCI-RDA.

10. Cette tension a été aggravée par une succession d'incidents. Le 8 mars 2004, les « Jeunes Patriotes » - un groupement de jeunes favorable au Président Gbagbo – ont agressé des magistrats, lors de la cérémonie d'installation de la première présidente de la Cour d'Appel et de la présidente par intérim du Tribunal de première instance d'Abidjan. Le 10 mars, ils ont tenté de prendre d'assaut l'hôtel du Golf, à Abidjan, afin d'en déloger les ministres des Forces nouvelles qui y ont élu domicile depuis le mois de juin 2003. Ce même jour, l'opération de désarmement que le Premier Ministre avait annoncé pour cette date n'a pu avoir lieu à Yamoussoukro, les Forces nouvelles estimant que les conditions n'étaient pas réunies.

11. Dans une déclaration en date du 10 mars, sept des parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, quatre partis politiques et trois anciens mouvements rebelles, ont condamné les auteurs et les commanditaires des événements du Palais de justice. Elles ont, **en outre**, arrêté le principe d'une manifestation publique de grande envergure.

12. Au cours de cette période, des rumeurs ont circulé sur la préparation d'un coup d'Etat qui serait programmé avant le 4 avril, date prévue pour le démarrage de la mission des casques bleus en Côte d'Ivoire. Les FANCI ont été mises en état d'alerte, tandis que les Forces nouvelles multipliaient les conseils de guerre dans les zones sous leur contrôle.

13. Face à cette atmosphère tendue, le chef de l'Etat a pris, le 11 mars, un décret interdisant toute manifestation dans les lieux publics jusqu'en fin avril 2004. En dépit de cette interdiction, les partis de l'opposition et mouvements favorables à la position du PDCI se sont accordés pour organiser une marche pacifique le 25 mars 2004. Devant la perspective d'un affrontement, le Président John Kufuor, Président en exercice de la CEDEAO, s'est rendu à Abidjan, où il a rencontré les parties ivoiriennes concernées. Toutefois, il n'a pu faire entendre raison à ses interlocuteurs, qui ont maintenu leur décision de manifester. Pour leur part, les autorités ivoiriennes ont pris des mesures de sécurité renforcées à Abidjan ; en particulier, le quartier du Plateau, où la marche était prévue, a été déclaré « zone rouge ».

14. Au jour prévu pour la manifestation, les forces de l'ordre ont bouclé la Place de la République, lieu de rassemblement des manifestants. Elles se sont, en outre, rendues dans les quartiers même pour s'opposer à tout mouvement en direction du lieu prévu de rassemblement.

15. Comme on le redoutait, cette tentative de marche s'est soldée par des pertes tragiques en vies humaines et un grand nombre de blessés. Le nombre des victimes varie selon les sources. Le bilan officiel fait état de 37 morts, dont 2 policiers, alors que l'opposition parle de 350 à 500 personnes tuées. Elle dénonce l'implication « d'hommes en uniformes, équipés d'armes de guerre, circulant de nuit et semant la mort et la terreur à Abidjan, dans les quartiers favorables à l'opposition ». Pour sa part, le Gouvernement, tout en ne contestant pas le phénomène, affirme qu'il n'est pas le fait des forces régulières. En effet, les Ministres de la Défense et de la Sécurité eux-mêmes n'excluent pas que des « forces parallèles » se soient infiltrées dans les rangs des forces régulières de l'ordre pour commettre des forfaits.

16. En signe de protestation contre la répression dont leurs militants ont été l'objet, les quatre partis politiques et trois anciens mouvements rebelles concernés, y compris le PDCI-RDA, le RDR et les Forces nouvelles, ont suspendu leur participation au Gouvernement de réconciliation nationale. A la suite de leur réunion du 31 mars 2004, ces partis politiques et mouvements ont exigé:

- la reconnaissance de leur droit à pouvoir manifester, conformément à l'article XI de la Loi fondamentale ivoirienne ;
- l'abrogation du décret d'interdiction des manifestations dans les lieux publics ;
- la garantie d'une sécurité réelle pour les populations par l'Etat et les Forces impartiales venues au secours de la Côte d'Ivoire ;
- et la lumière sur les graves événements du 25 mars 2004, ainsi que la traduction des coupables devant les tribunaux.

17. Face à cette situation, les membres du Conseil de sécurité des Nations unies ont exprimé leur grave préoccupation. Ils ont souligné que l'Accord de Linas-Marcoussis constitue pour la Côte d'Ivoire la seule issue à la crise, et ont rappelé l'engagement du Conseil à soutenir le processus de règlement pacifique en Côte d'Ivoire. Ils ont demandé aux parties ivoiriennes d'œuvrer, sans condition, à la pleine application de l'Accord de Linas-Marcoussis, comme elles s'y sont engagées en janvier 2003.

18. Réuni en sa troisième session, le 27 mars 2004, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a également exprimé sa grave préoccupation face à la situation et à ses conséquences pour la paix, la sécurité et la stabilité en Côte d'Ivoire et dans l'ensemble de la sous-région, et a déploré les pertes en vies humaines intervenues à la suite des violences qui ont eu lieu à Abidjan, les 25, 26 et 27 mars 2004. Le Conseil de paix et de sécurité a invité toutes les parties à faire montre de retenue, à reprendre le dialogue politique et à travailler à la mise en œuvre inconditionnelle de l'Accord de Linas-Marcoussis, y compris le retour au Gouvernement de réconciliation nationale des partis d'opposition qui ont suspendu leur participation audit Gouvernement et la création d'une atmosphère favorable à cet effet.

19. Le Comité de Suivi des Accords de Marcoussis, au sein duquel l'UA est représentée par mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire, André Salifou, a exprimé son inquiétude face, d'une part, à la banalisation du treillis, qui n'est plus l'apanage des seuls militaires, et, d'autre part, aux indications selon lesquelles des éléments civils irrégulièrement armés et en uniforme auraient infiltré les forces de défense et de sécurité. Le Comité de Suivi a demandé la constitution d'une Commission internationale d'enquête pour faire la lumière sur les événements des 25, 26 et 27 mars 2004.

20. Le chef de l'Etat et le Premier ministre se sont également prononcés en faveur de la constitution d'une Commission internationale d'enquête. Le Secrétaire général des Nations Unies a depuis accédé à cette requête, et a demandé à la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies de diligenter une enquête sur les événements des 25, 26 et 27 mars 2004.

21. A la suite de ces événements, le Premier ministre Seydou Diarra s'est rendu au Ghana, en France et à Bouaké pour tenter d'obtenir le retour des ministres de l'opposition au Gouvernement. Pour le moment, ses efforts n'ont pas produit les résultats escomptés. Toutefois, le contact n'est pas totalement rompu : le chef de l'Etat discuterait avec les responsables politiques par personnes interposées, même si le résultat n'est pas encore tangible.

22. Au plan législatif, le Parlement continue de fonctionner normalement, avec la présence de l'ensemble des députés. Pendant deux jours, les membres de la Commission « Affaires générales et institutionnelles » (**CAGI**), ont examiné le projet de loi relatif à l'identification des personnes et au séjour des étrangers. Des amendements de forme et de fonds ont été apportés à ce projet qui a été adopté par la CAGI qui doit maintenant le soumettre à la plénière.

### III. SITUATION SECURITAIRE ET DEPLOIEMENT DE L'ONUCI

23. Sur le plan de la sécurité, la situation générale du pays a connu, grosso modo, entre le 25 et le 31 mars 2004, une très nette dégradation. Mais depuis début avril, le retour à la normale devient de plus en plus évident sur l'ensemble du territoire national.

Formatted

24. Il en est de même pour la situation militaire, selon le général français, commandant en chef de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire. En effet, après des mises en alerte répétées des forces armées de part et d'autre de la zone de confiance (ZDC), qui ont notamment déclenché le renforcement des dispositifs militaires, renforcement particulièrement sensible sur la zone sud, la situation actuelle marque un net infléchissement de la méfiance de part et d'autre de la ZDC et un retour progressif à une posture militaire plus normale.

25. Sur le plan relationnel, les tensions auxquelles ont été confrontées les forces impartiales, ces derniers jours, se sont progressivement apaisées et les comportements menaçants, voire inacceptables de certains militaires semblent avoir cédé la place à des échanges et des dialogues plus responsables et plus constructifs. Du côté des FAFN et des FANCI, la grande majorité des chefs militaires ont largement œuvré pour rétablir le dialogue qui avait été quelque peu malmené suite à leur perception biaisée des responsabilités qu'ils prêtaient aux forces impartiales (Licorne et MICECI) lors des événements du mois de mars.

26. La situation communautaire et interethnique, quant à elle, est demeurée clame ces derniers jours en zone de confiance et dans l'ouest, même si des contentieux communautaires ou ethnico-fonciers perdurent, aggravés dans certaines régions, comme à Guiglo, par des activités de milices entretenant un climat malsain, situation qui, toutefois, n'est pas directement liée aux douloureux événements du 25 au 27 mars dernier.

27. En application de la résolution 1528 adoptée le 27 février 2004 par le Conseil de sécurité, l'ONUCI a remplacé la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) depuis le 5 avril 2004. La Force des Nations Unies, qui est actuellement composée des 1300 casques blancs de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI), désormais ONUCI, comptera à terme 6240 casques bleus.

28. Dans le cadre de la résolution 1528, l'ONUCI, en coordination avec les forces françaises de l'Opération Licorne a mandat d'agir dans les domaines suivants :

Formatted: Bullets and Numbering

- observation du cessez-le-feu et des mouvements de groupes armés ;
- désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinsertion ;
- protection du personnel des Nations unies, des institutions et des civils ;
- appui aux opérations humanitaires ;
- appui à la mise en œuvre du processus de paix ;
- assistance dans le domaine des droits de l'homme ;
- information ; et
- ordre public.

29. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a autorisé l'ONUCI à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, dans les limites de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités. Le Conseil a également autorisé les forces françaises, pour une durée de douze mois, à compter du 4 avril 2004, à user de tous les moyens nécessaires pour soutenir l'ONUCI.

Formatted: Bullets and Numbering

30. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux Nations unies pour le déploiement de l'ONUCI. Je voudrais rappeler que l'UA a apporté son appui à la démarche qui avait été entreprise par la CEDEAO pour demander le déploiement de la force des Nations unies. J'avais, moi-même, adressé une lettre en ce sens au Président du Conseil de sécurité. Ma gratitude va également à la CEDEAO pour les efforts soutenus qu'elle a déployés, dans un contexte particulièrement difficile.

Formatted: Bullets and Numbering



#### IV. DROITS DE L'HOMME ET SITUATION HUMANITAIRE

31. Le conflit en Côte d'Ivoire a été marqué par de graves violations des droits de l'homme à l'encontre des populations civiles. Cette situation s'est perpétuée d'autant que l'impunité a prévalu jusqu'ici. Aucune mesure concrète n'a encore été prise par les parties concernées pour traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme.

Formatted: Bullets and Numbering

32. Dans ce contexte, les événements qui ont eu lieu à Abidjan, les 25, 26 et 27 mars 2004, sont venus confirmer la gravité de la situation. Si les estimations sur le nombre de victimes divergent, toutes les parties s'accordent à reconnaître la gravité des violations des droits de l'homme qui ont eu lieu lors de ces événements.

Formatted: Bullets and Numbering

33. Parmi les victimes des événements du mois de mars 2004, figurent de nombreux étrangers. A cet égard, le Ministre ivoirien de l'Intégration africaine s'est rendu au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal et au Niger, pays qui ont perdu certains de leurs ressortissants au cours de ces événements, pour une mission d'explication. Le HCR a, quant à lui, fait état de plusieurs plaintes de la part de réfugiés qui seraient sans nouvelles de leurs proches.

Deleted:

Formatted: Bullets and Numbering

Deleted: des 25, 26 et 27

34. Le Mouvement ivoirien des Droits humains a fait état sans aucune preuve pour l'instant, de l'existence de « charniers » dans certains endroits d'Abidjan. A ce sujet, le Ministre de la Sécurité, qui a effectué une visite sur les sites des présumés « charniers », affirme n'avoir aucun indice permettant de soutenir les allégations avancées. Toutefois, il a accordé une autorisation à la MINUCI pour entreprendre des enquêtes indépendantes. Le Ministre a, en outre, indiqué que 205 personnes ont été interpellées et ont reçu la visite du CICR à deux reprises. 200 ont été entendues et libérées, et les autres sont encore détenues, car l'enquête se poursuit.

Deleted: pour nécessité d'approfondissement d'enquête¶

35. La situation humanitaire demeure préoccupante. Il convient de rappeler qu'à l'occasion de la visite qu'il avait effectuée à Korogho, dans le cadre du Comité de suivi, en août dernier, mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire avait déjà révélé la déliquescence du système éducatif et sanitaire. Au plan scolaire, la priorité portait sur la réouverture des universités situées dans le nord du pays, la réhabilitation des écoles, la fourniture de moyens de transport et le recrutement de 4000 enseignants, à raison de 2500 pour le primaire et de 1500 pour le secondaire. Au plan médical et sanitaire, le département de la Santé évaluait à

75 milliards de francs CFA le coût global de la réhabilitation des infrastructures sanitaires et de la reprise normale de toutes les activités.

36. En dépit d'un apport de plus de 50 milliards dégagés par les Nations Unies depuis le début de la crise ivoirienne, d'importants financements seront encore nécessaires pour faire face à la situation présente.

## V. OBSERVATIONS

37. L'évolution de la situation en Côte d'Ivoire demeure particulièrement préoccupante. Les avancées qui avaient été enregistrées après le retour, le 6 janvier 2004, des Forces nouvelles dans le processus de réconciliation nationale ont été remises en cause. De fait, des retards supplémentaires vont être accusés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, y compris le DDR, l'adoption des textes législatifs et la mise en œuvre des mesures requises pour permettre la tenue d'élections crédibles et transparentes en 2005, comme envisagée dans l'Accord de Linas-Marcoussis.

38. ~~Au moment de la finalisation du présent rapport, le processus de réconciliation était dans l'impasse.~~ D'où l'urgence qu'il y a à intensifier les efforts pour relancer le processus de paix. A cet égard, il est impératif de rappeler que l'Accord de Linas-Marcoussis constitue pour la Côte d'Ivoire la seule issue possible à la crise actuelle. En conséquence, les parties ivoiriennes doivent œuvrer à l'application intégrale et inconditionnelle de toutes les dispositions de cet Accord. Il convient en particulier que les mesures requises soient prises pour l'adoption des textes essentiels prévus par l'Accord, le démarrage du DDR et le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

**Deleted:** C'est dire que la situation est d'une réelle gravité

**Formatted:** Bullets and Numbering

39. Dans l'immédiat, les efforts doivent porter sur la reprise du dialogue politique afin de permettre le retour au Gouvernement des ministres des partis politiques et mouvements qui ont décidé de suspendre leur participation. De concert avec ses partenaires, en particulier la CEDEAO, les Nations unies et l'OIF, l'UA est disposée à aider les parties ivoiriennes à renouer le fil du dialogue et à convenir des mesures à prendre pour rétablir la confiance sans laquelle aucune avancée vers une paix et une réconciliation durables ne sera possible.

40. La réconciliation en Côte d'Ivoire ne sera pas durable aussi longtemps que le phénomène de l'impunité persistera. Aussi, je voudrais en appeler au Gouvernement ivoirien et aux Forces nouvelles pour qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires afin de faire traduire devant les tribunaux les auteurs des

violations des droits de l'homme. Des mesures doivent également être prises pour mettre un terme aux exactions perpétrées par les milices urbaines. J'apporte mon plein appui à la Commission d'enquête internationale prévue sur les événements de mars 2004. Je me propose également de demander à la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples de se joindre aux efforts en cours, pour voir dans quelle mesure elle pourrait contribuer à la lutte contre l'impunité et à la promotion des droits de l'homme.

Deleted: des 25, 26 et 27

41. Je voudrais, enfin noter que la crise en Côte d'Ivoire et les autres conflits qu'a connus l'Afrique de l'Ouest (Libéria et Sierra Léone) sont liés. Les facteurs d'instabilité, en particulier la circulation et le trafic d'armes légères et de petit calibre, la situation des enfants soldats et le recours aux mercenaires, ont une dimension sous-régionale. D'où la nécessité d'une approche globale pour trouver des solutions durables à l'instabilité que connaît la région.

42. Je voudrais, à cet égard, me féliciter de l'adoption récente par le Conseil de sécurité d'une déclaration présidentielle sur les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Dans cette déclaration, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'une approche régionale, et encouragé les Etats membres de la CEDEAO à coopérer étroitement avec les Nations unies, les institutions financières internationales, les autres organisations régionales et internationales concernées, notamment le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, en vue de l'élaboration d'une politique régionale de prévention des conflits. La Commission a, pour sa part, déjà initié une réflexion en ce sens.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2004

# Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Côte D'ivoire

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2099>

*Downloaded from African Union Common Repository*